



Inventaire du patrimoine culturel immatériel

CONTEXTE

La Namibie a ratifié en 2007 la Convention de 2003 de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI). Bien que considérés comme un aspect important des ressources du patrimoine national, les éléments du PCI en Namibie n'avaient jamais été inventoriés et documentés de façon systématique. La législation nationale sur le patrimoine et les textes de loi apparentés ne reconnaissaient pas explicitement le patrimoine immatériel et ne prévoyaient pas non plus de mécanismes pour sa sauvegarde et sa promotion. Les dispositions de la convention indiquaient des solutions potentielles mais aucune mesure concrète n'avait été prise.

Le PCI requiert une approche participative faisant appel à de nombreuses parties prenantes, tout particulièrement les communautés locales. La Convention stipule que chaque Etat Partie doit « identifier et définir les différents éléments du patrimoine culturel immatériel (...) avec la participation des communautés »¹ et réitère l'importance d'assurer « la participation la plus large possible des communautés (...) dans sa gestion »². Si la Convention accorde une place si importante à la participation des communautés, c'est parce que le patrimoine immatériel ne peut être identifié que par les communautés locales elles-mêmes. Sans leur maintien et leur transmission par les communautés, ces pratiques traditionnelles seraient menacées de disparition.

Les obligations auxquelles les Etats Parties sont assujettis aux termes de la Convention comprennent l'obligation de procéder à l'inventaire du patrimoine immatériel présent sur leur territoire, selon des modalités adaptées à leur situation mais toujours, comme indiqué ci-dessus, avec la participation des communautés concernées. C'est pourquoi la Namibie a pris l'initiative de faire appel aux communautés locales pour identifier et inventorier les éléments du PCI avec l'aide du PC.

PROCESSUS

Des membres des communautés locales ont été formés à la documentation des éléments du PCI dans leur région. Les parties prenantes comprenaient des autorités traditionnelles, des autorités locales, des conseils régionaux, des institutions du patrimoine national, des établissements éducatifs, des organisations de la société civile et le secteur privé. La préférence a été donnée aux femmes et aux jeunes aussi bien lors du processus de sélection que pendant le travail effectif d'inventaire.

1- Article 11.b
2- Article 15



© UNESCO

A l'issue de la formation, les communautés locales ont réalisé l'inventaire sur le terrain. Les méthodes employées comprenaient des entretiens audiovisuels. Les bénéficiaires visés ont participé à des réunions de consultation, à des entretiens et à l'inventaire effectif des éléments du PCI dans leur région.

Résultats

Cet exemple montre la voie à suivre pour continuer la mise en œuvre de la Convention de 2003 de l'UNESCO, avec la participation vigoureuse et croissante des communautés locales. Ces communautés, en outre, ont été incitées à diriger le processus d'identification, de sauvegarde et de promotion des biens de leur patrimoine, et cela dans leur propre intérêt. Il est difficile pour une personne venue de l'extérieur de communiquer avec la population locale et d'obtenir l'information requise, d'abord à cause de problèmes linguistiques et ensuite pour des raisons de confiance ou qui tiennent au caractère sensible de l'information concernant certains éléments du PCI. Grâce à la décision de former et d'utiliser des habitants locaux pour l'exercice d'inventaire, le projet a donc pu surmonter cet obstacle fréquent. Le processus d'inventaire a sensibilisé à son tour les populations locales à l'importance du PCI et à sa contribution potentielle au développement social, ce qui a contribué à promouvoir le dialogue national à ce sujet.

Le projet a également aidé à sensibiliser les citoyens namibiens à l'importance des ressources culturelles et plus spécifiquement aux éléments du PCI insuffisamment reconnus ou menacés.

Le processus d'inventaire a permis de sensibiliser les populations locales à l'importance du PCI et à sa contribution potentielle au développement social, ce qui a contribué à promouvoir le dialogue national à ce sujet.

